

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **23**

Qui ont pris part à la délibération : **23**

Date de la convocation : **12/05/2016**

Date d'affichage : **12/05/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du 2016**

L'an deux mille seize et le dix-neuf mai à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Patrick CLAUDEL - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Patricia PENCHENAT

POUVOIRS : Margaret LOVERA à Marc Etienne LANSADE / Valérie ROBIN à Éric MASSON / Sébastien MACREZ à Audrey TROIN / Christelle DUVERNET à Maria De Fatima FIANDINO / Michel BERTIN à Élisabeth CAILLAT

ABSENTS : Jean-Jacques GABERT - Pascal CORDÉ - Marie-Ly GARCIA - Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Le complexe sportif dispose d'une grande salle à usage de sport collectif et de plusieurs petites salles à l'étage permettant, notamment, la pratique de la danse ou du judo. Construit à la fin des années 1980, ce bâtiment est aujourd'hui devenu trop exigu au regard de la demande des différentes associations sportives.

Devant la pénurie de locaux à usage sportif, le gymnase et la salle de la Cauquière étant eux aussi largement occupés, il est proposé d'agrandir le COSEC d'une surface de 220 m² environ.

Cette extension se fera côté sud et permettra l'adjonction d'une salle dont l'usage polyvalent permettra de répondre ponctuellement aux besoins des utilisateurs.

N° 2016/113

COSEC : EXTENSION DU BATIMENT EXISTANT

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
VALANT AUTORISATION DE TRAVAUX**

CM 19/05/2016

N° 2016/113

COSEC : EXTENSION DU BATIMENT EXISTANT

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

VALANT AUTORISATION DE TRAVAUX

De plus, des aménagements seront réalisés au rez-de-chaussée afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le coût de l'opération est estimé à environ 211 000 euros TTC.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et procéder au dépôt du permis de construire valant autorisation de travaux pour l'extension d'une surface d'environ 220 m² du COSEC existant situé rue des Mines,
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles pouvant être accordées par les différents partenaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**



Le Maire,

Marc Etienne LANSADE.